

COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021****Affiché le 21 décembre 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point-Lac s'est réuni à la Mairie le 17 décembre 2021, à 19 heures 12, sur convocation de Mme le Maire en date du 11 décembre 2021.

Présentes : Mmes Mathilde COUTURIER, Patricia FAGIANI, Françoise NORMAND et Elodie ROBBE

Etaient absentes excusées : Mmes Lisa RUBILONI, Mélanie ALPY ayant donné procuration à Mme Patricia FAGIANI, et Sandrine VALLET ayant donné procuration à Mme Françoise NORMAND

Etaient absentes non excusées : Mme Aurélie GRARD

Secrétaire de séance : Mme Mathilde COUTURIER

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents le 17 décembre 2021.

I. POINT A DELIBERER**• Borne de recharge véhicules électriques**

Territoire d'énergie DOUBS-SYDED assure le fonctionnement du réseau public de bornes de recharge de véhicules électriques dans le département du Doubs. Les 47 bornes de recharges installées constituent un maillage essentiel pour permettre la mobilité électrique des usagers. Le nombre de charges effectuées double chaque année et le nombre de charges réussies atteint 10 000 en 2021, avec un taux de disponibilité du réseau de 98 %. Ces chiffres démontrent l'intérêt de ce réseau public qui répond à un réel besoin de nos concitoyens et des visiteurs de passage en itinérance dans le département. La borne de St-Point-Lac connaît une des meilleures fréquentations des communes rurales du département. Il était convenu que le SYDED prenne en charge l'entretien, la maintenance et l'itinérance jusqu'à fin 2020. Le dispositif a été prolongé d'un an. Il est proposé le transfert de la compétence «IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables» au SYDED à compter de 2022.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le transfert de compétence au SYDED.

II. QUESTIONS DIVERSES

Echo du Lac : l'Assemblée Générale 2020 de l'association est prévue le mardi 21 décembre 2021

Communication : organisation de la distribution du bulletin municipal n°3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45

Mme Le Maire, Patricia FAGIANI